

Réunion SAGE ADOUR AVAL 2 12 2014 Bayonne
Représentant SEPANSO : JP Sémelin (40), Michel Botella (64)

Cette 2^{ème} réunion d'information après celle du 02 07 2013 (notre intervention sur « bois déchets flottants » et « qualité sanitaire des eaux estuariennes » voir CR) nous a appris qu'un COPIL fonctionnait entre les collectivités territoriales et les services de l'Etat – SANS les associations -.

Qu'un projet de CLE avec 3 collèges : collectivités 50%, usagers dont associations 25 % et Etat 25 %. L'objectif du nombre de membres de la CLE : 50 maxi.

Ce COPIL aurait transmis à Préfet 64 (coordonnateur) le projet de périmètre et le profil des représentations DONT celui des associations environnementales retenues (?).

Le Président Lionel Causse Conseiller Gal PS Tarnos n'a pas voulu nous répondre sur quelles étaient les associations retenues, (en principe celles agréées), ce qui suggère pour nous des interrogations ?

Nos autres interventions :

- **Périmètre** : le bassin de la Nive n'est toujours pas intégré alors qu'il est comme une enclave entre les périmètres du « Côtiers basques » et de « Adour aval » observant de plus que les événements d'inondations catastrophiques du 5 juillet dernier et le débouché des eaux très polluées a eu un impact important sur l'embouchure et sur les plages d'Anglet voire Biarritz par l'effet de panache. Il y aurait pour nous cohérence d'intégration de ce bassin pour la gestion des eaux de surface et d'eau potable.
Réponse : le syndicat poursuit son travail et tendrait vers un SAGE puis un interSAGE.
Bien que hors « périmètre » mais à quelques centaines de mètres près, JP Semelin a posé la situation de la pollution du lac d'Hossegor dans lequel se jettent les ruisseaux du Bourret et du Boudigau. Pas de prise en compte = hors périmètre !
- **Sous secteurs stratégiques, les barthes et l'estuaire** : avons attiré l'attention sur le fait que l'espace « estuaire Adour » débouchant dans l'océan sur l'espace « panache Adour » au sud (Côtiers basques) et au nord (Adour aval) relevait :
 - d'une Etude de Zone / S3PI* sur l'impact environnemental et sanitaire des activités estuariennes en application du Programme Régional Santé Environnement dont les résultats devront être intégrés dans la démarche Sage,
 - des exigences de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin dont le Programme de surveillance pour lequel la SEPANSO/FNE (Jean Marie Froidefond, Georges Cingal et moi-même) est intervenue au niveau du Comité maritime de façade Sud Atlantique. En particulier pour le suivi et la coordination entre l'amont « fleuve » et l'aval « océanie côtière » et de plus lorsqu'il y a un port comme Bayonne avec l'enjeu majeur de la gestion des eaux de ballast des navires, du suivi rigoureux des activités industrialoportuaires, des activités industrielles et agricoles intensives (contaminants et eutrophisation), des déchets flottants dont le bois à valoriser, de l'assainissement des eaux domestiques.

- **La présentation du projet de SAGE indique « conflits d'usage » pour eau potable / pesticides, pêche / PCB, baignade / bactériologie** : nous avons proposé une autre indication telle « RISQUES » à la place de « conflits d'usage » au regard de nos préoccupations de toujours et que nous renouvelons ici, de ne pas en rester à la seule « bactériologie » pour la qualité des eaux de baignade en incluant le suivi de la radioactivité et du chimique.
La situation des poissons des Gaves et de l'Adour imprégnés de dioxines et de PCB, interdit de commercialisation (pêcheurs pro) et de consommation depuis 2011 en est, malheureusement, significatif.

Ces interventions, si elles ont été entendues, seront-elles retenues comme piste de travail ?

*S3PI : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Estuaire de l'Adour.

Rapport : MB